

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LA PARTICIPATION ACTIVE DE LA CHINE DANS LES OPÉRATIONS DE
MAINTIEN DE LA PAIX DE L'ONU EN AFRIQUE

TRAVAIL DE RECHERCHE DIRIGÉ
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN SCIENCE POLITIQUE

PAR

SAAD DJIBRINE

FÉVRIER 2019

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce document diplômant se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.10-2015). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Premièrement, je tiens à exprimer toute ma gratitude et ma reconnaissance à mon directeur de recherche, Monsieur Tin Sheng Lin pour ses précieux conseils qui m'ont guidé tout au long de la rédaction de ce travail. De plus, je le remercie encore pour tous ses enseignements, qui ont suscité chez moi un goût et un intérêt aux sujets touchant à la Chine.

Deuxièmement, je tiens à remercier du fond du cœur, mes parents qui m'ont toujours soutenu et encouragée tout au long de mes études universitaires, sans eux je n'aurais pas pu réaliser tout ce que j'ai aujourd'hui.

Troisièmement, je tiens à remercier les membres de ma famille, et amis de loin où de près pour leur soutien dans la rédaction de ce travail de recherche qui met un terme à ma maîtrise.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	ii
LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES.....	v
RÉSUMÉ.....	vii
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I	
LA CHINE ACTEUR INCONTOURNABLE DE LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE.....	6
1.1 Le cadre politico-juridique de participation aux opérations de maintien de la paix : entre multilatéralisme onusien et politique étrangère nationale.....	6
1.2 Une Chine multilatéraliste et bilatéralisme : la présence chinoise dans l'appareil sécuritaire onusien au service de sa politique étrangère.....	10
1.3 Triangulation et la politique extérieure de la Chine moderne : un usage multiforme de la question africaine.....	14
CHAPITRE II	
LES VÉRITABLES INTÉRÊTS DE LA CHINE À TRAVERS LES OMP SUR LE CONTINENT AFRICAIN.....	19
2.1 Sécurisation des approvisionnements en provenance d'Afrique : le cas du pétrole africain.....	19
2.2 Le caractère essentiel des minerais provenant d'Afrique pour le rattrapage chinois.....	23
2.3 L'Afrique, grenier de la Chine ?.....	24

2.4	Au carrefour de la paix et de la guerre : les ventes d'armes chinoises à ses partenaires commerciaux africains. La Chine, pompier pyromane comme les autres ?.....	25
2.5	Diplomatie africaine de la Chine : les rivalités Chine/Taiwan « s'africanisent ».....	26

CHAPITRE III

	LA MÉFIANCE OU L'OPPORTUNITÉ D'UNE CHINE ACTIVE DANS LES OMP EN AFRIQUE ?.....	28
--	--	----

3.1	Les dirigeants africains déroulent le tapis rouge à la Chine	28
3.2	Une puissance responsable au secours d'une organisation paralysée.....	30

	CONCLUSION.....	32
--	-----------------	----

	BIBLIOGRAPHIE.....	35
--	--------------------	----

LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES

APSA	Architecture africaine de paix et de sécurité
CNOOC	China National Offshore Oil Corporation
CNPC	China National Petroleum Corporation
CSNU	Conseil de sécurité des Nations unies
FAA	Force africaine en attente
FMI	Fonds monétaire international
FOCAC	Forum on China-Africa Cooperation
GANUPT	Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition
IC	Institute Confucius
MINUGUA	United Nations Verification Mission in Guatemala
OML	Oil Mining Lease
OMP	Opérations de maintien de la paix
ONU	Organisation des Nations unies
OP	Opération de paix
OPL	Oil Prospective Lease
PCC	Parti communiste chinois
RDC	République démocratique du Congo
RPC	République populaire de Chine

SINOPEC	China Petroleum and Chemical Corporation
SIPRI	Stockholm International Peace Research Institute
SSI	Sonangol-Sinopec International
UA	Union africaine
UNDOF	United Nations Disengagement Observer Force
UNMIH	United Nations Mission in Haiti
UNPKO	United Nations Peacekeeping Operations
UNPREDEP	United Nations Preventive Deployment Force

RÉSUMÉ

Longtemps hostile aux opérations de maintien de la paix de l'ONU, la République populaire de Chine change sa politique, passant d'un scepticisme à un engouement aux missions de paix. À partir des années 1990, la Chine soucieuse d'améliorer son image à celle d'une puissance responsable s'engage dans la sécurité internationale. Elle souhaite prendre sa part au sein des institutions internationales, favorisant ainsi le multilatéralisme au bilatéralisme. Pour rassurer les autres puissances inquiètes de ses ambitions futures (économiques et militaire), la RPC fait profil bas, en participant activement et devenant le deuxième plus contributeur financier des OMP. Avec une croissance et un développement économique énergivore, les dirigeants chinois investissent de manière importante sur le continent africain, riche en ressources naturelles. Avec la propagation des conflits en Afrique, la RPC souhaite sécuriser ses réapprovisionnements en Afrique à travers les opérations de maintien de la paix de l'ONU. Ce cadre légal de l'intervention en Afrique dans le domaine de la sécurité offre à la Chine une tribune sur l'échiquier mondiale pour développer un nouveau réseau et étendre son influence diplomatique.

Mots clés : opération de maintien de la paix, ONU, OMP, Chine, RPC, Afrique, peacekeeping

INTRODUCTION

*Qui ne se préoccupe pas de l'avenir lointain se
condamne aux soucis immédiats.*

Confucius

À l'ère du 21^e siècle, l'Afrique se trouve face à des nombreux problèmes majeurs qui doivent être résolus pour permettre un développement serein. Pour relever tous ces défis, le continent africain n'a pas d'autre choix que de mettre au cœur de ses priorités de développement une « croissance économique inclusive et durable, notamment ceux concernant l'élimination de la pauvreté, la santé, l'éducation, la sécurité alimentaire et la nutrition, l'urbanisation durable, la protection sociale et la paix et la sécurité ¹ ». La sécurité étant un facteur de stabilité, et une source de développement. En Afrique, « les conflits, l'insécurité y sont multiformes et les États disposent très peu des capacités d'anticipation et d'adaptation, d'où la pertinence d'une stratégie de coopération régionale pour tenter d'enrayer le phénomène »². Face à ce constat, l'Union africaine³ tente par tous les moyens grâce à son d'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) de mettre en place une Force africaine en attente (FAA) dont le rôle d'interposition est d'assurer le maintien de la paix et de faire respecter d'éventuels cessez-le-feu. Faute de soutien financier sur le long terme, l'Union Africaine (UA) se tourne vers la communauté internationale.

¹ United Nations. *L'Afrique que nous voulons en 2030, 2063 et au-delà*. En ligne. <http://www.un.org/fr/africa/osaa/pdf/events/20160420/conceptnote.pdf>. Consulté le 22 mai 2018.

² Irénées. *Paix et sécurité en Afrique centrale*. En ligne. http://www.irenees.net/bdf_fiche-defis-283_fr.html Consulté le 22 mai 2018.

³ Union africaine. *Profils des États membre*. En ligne. <https://au.int/fr/memberstates> Consulté le 22 mai 2018.

Comme le fait remarquer M. Smail Chergui, commissaire à la paix et à la sécurité de l'UA, « l'Afrique ne pourra pas financer seules les initiatives de paix »⁴. L'ONU ne peut que répondre favorablement au soutien de l'UA étant donné que celle-ci est le partenaire le plus important des Nations Unies en matière de maintien de la paix⁵. Aujourd'hui encore, le continent africain constitue l'un des principaux théâtres des opérations de maintien de la paix. Ainsi, sur un total de quinze opérations de maintien de la paix qui engagent 112 294 personnes, huit se déroulent sur le continent africain. Généralement, ces missions des Nations Unies en Afrique coûtent chères, à titre d'exemple entre 2006-2007, « l'ONU a consacré à l'Afrique 77 % de son budget de 5 milliards de dollars liés à ses opérations de paix »⁶. La multiplication des opérations de paix (op), l'accroissement et la diversification de leurs effectifs, l'augmentation significative de leurs budgets ou la complexification de leurs mandats comptent parmi les plus importantes et les mieux connues⁷. En ce sens, la professeure Josiane Tercinet, souligne que « la bonne à tout faire du maintien de la paix et de la sécurité internationales atteint ses limites et doit se tourner vers d'autres partenaires, coalitions autorisées d'États ou organisations habilitées... »⁸.

Depuis la reconnaissance de la République populaire de Chine (Pékin) comme membre en 1971 et jusqu'au début des années 1980, la position chinoise a constamment été de s'opposer aux opérations de maintien de la paix au nom du principe de non-ingérence. Elle se manifestait « en s'abstenant de participer aux votes portant sur leur création. Elle refuse de contribuer, que ce soit en troupes ou

⁴ United Nations. Chergui, Smail, Déclaration devant le conseil de sécurité consacré au « renforcement des capacités africaines dans les domaines de la paix et de la sécurité », CS/12 915, 19 Juillet 2017- <https://www.un.org/press/fr/2017/cs12915.doc.htm> Consulté le 22 mai 2018

⁵United Nations. *Couverture des réunions*. En ligne. <https://www.un.org/press/fr/2016/cs12370.doc.htm> Consultée le 22 mai 2018.

⁶ Cedric de Coning, « Peace Operations in Africa: The Next Decade », *Working Paper number 721*, Norwegian Institute of International Affairs, 2007, p.1

⁷ Morin, David et Tremblay-Champagne, Étienne « Consolider la dimension civile. Le maillon clé des opérations de paix ». *Études internationales* 42, n° 3 (2011) : 289–312.

⁸Josiane Tercinet, « Multilatéralisme ouvert et multilatéralisme restreint : l'exemple de la coopération ONU/UE en matière de maintien de la paix », in Michèle Bacot-Decriaud, dir, *Le multilatéralisme mythe ou réalité*, Bruxelles, Bruylant, 2008, p.34

financièrement, aux activités de maintien de la paix ».⁹ Attachés au respect de la souveraineté nationale, les dirigeants chinois successifs ont longtemps douté de la sincérité et de la légitimité de ces interventions. Suivant ainsi la ligne posée par l'ancien président et fondateur de la République populaire de Chine, Mao Zedong, ils ont considéré pendant plusieurs décennies que les opérations de maintien de la paix constituent un instrument idéal au service des Américains pour interférer dans les affaires intérieures des États, et permettre ainsi une domination occidentale. Toutefois, leurs représentants au Conseil de sécurité n'ont pas pour autant opposé le droit de veto dont la Chine jouit en tant que membre permanent du Conseil de sécurité, pour faire obstruction à la création des opérations de maintien de la paix. Le changement de cap chinois est perceptible à partir des années 1980¹⁰. La politique étrangère chinoise s'ouvre à de plus larges relations, et en même temps que les réformes intérieures sur le plan économique. L'ouverture chinoise se manifeste également par une volonté de ses dirigeants d'impliquer la Chine plus largement dans les activités de l'Organisation des Nations Unies et plus activement dans la sécurité internationale y compris par la participation aux opérations de maintien de la paix.

Aujourd'hui, nous sommes loin du discours où la Chine critiquait les opérations de maintien de la paix comme étant un instrument impérialiste et en contradiction avec le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures. Le rapport Saferworld fait remarquer que « la position de la Chine sur les missions de maintien de la paix a considérablement évolué au cours des quatre dernières décennies à partir d'une attitude de scepticisme profond à celle d'un engagement actif ».¹¹ Pékin est devenu très actif particulièrement dans les déploiements des opérations de maintien de la paix sur le continent africain (Sahara occidental,

⁹ Réseau de recherche sur les opérations de paix. *Fiche d'information de l'État : Chine* En ligne. <http://www.operationspaix.net/38-fiche-d-information-de-l-etat-chine.html> Consulté le 24 mai 2018.

¹⁰ Caroline Puel, *Les trente ans qui ont changé la Chine (1980-2010)*, Paris, Buchet Chastel, 2011, 523p.

¹¹ China's role in peacebuilding, p72 in « china's growing role in African peace and security », Saferworld, janvier 2011.

Libéria, Mali, République centrafricaine, République démocratique Congo, Darfour, Soudan, République du Soudan du Sud). Son implication croissante est devenu un élément important dans la sécurité africaine ; son engagement est à l'image de son rôle clé dans le domaine commercial et à la hauteur de sa stature internationale conférée par sa puissance économique et politico-diplomatique (État nucléaire, membre permanente du Conseil de sécurité) : sa présence à l'échelle mondiale y compris dans les activités de paix et stabilité internationale « lui confère une influence politique, parfois décisive dans les négociations internationales ».¹² Acteur incontournable de la gouvernance mondiale, son avenir est lié à celui du monde, et vice-versa. En 2017, la Chine devient le deuxième plus grand contributeur financier [10,25 %]¹³ des opérations de maintien de la paix derrière les États-Unis d'Amérique [28,47 %]. La Chine est aujourd'hui considérée par l'ONU comme un contributeur très important. Des auteurs comme John Mearsheimer et Mamoudou Gazibo « considèrent la Chine comme le principal rival de l'hégémonie mondiale des États-Unis »¹⁴, et d'ici 20 ou 30 ans, c'est non seulement l'Asie qui risque d'être sous l'emprise de la Chine, mais le monde entier. Avec une présence accrue en Afrique, la Chine a changé son paradigme idéologique et entend jouer un rôle important dans la sécurité africaine. Riche de sa démographie [1 216 milliards d'habitants] de ses ressources [en sols arables et de ses minéraux en sous-sols], le continent africain fait l'objet de beaucoup de convoitises. L'Afrique va permettre à la Chine de jouer un rôle de premier plan sur la scène internationale, et d'être vue comme une puissance responsable soucieuse de la paix et de la sécurité. Aussi, la question suivante peut être posée : quels sont les réels intérêts de la Chine, à travers sa participation active dans les opérations de maintien de la paix de l'ONU en Afrique ?

¹² Duchâtel, Mathieu. « Chapitre IV - Nouveaux horizons : ambitions mondiales, empreinte globale », *Géopolitique de la Chine*. Presses Universitaires de France, 2017, pp. 92-120.

¹³ Maintien de la paix des Nations Unies. *Comment sommes-nous financés*. En ligne. <http://www.un.org/fr/peacekeeping/operations/financing.shtml> Consulté le 20 mai 2018.

¹⁴ Gazibo, Mamoudou, et Roromme Chantal. *Un Nouvel Ordre Mondial Made in China ?* Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, 2011, p.8.

Nous défendons l'hypothèse selon laquelle, par sa participation active dans les OMP de l'ONU en Afrique, la République populaire de Chine, cherche à sécuriser ses [intérêts] approvisionnements pour continuer à soutenir son développement. De plus, grâce à l'Afrique, la Chine va montrer au reste du monde qu'elle est une puissance responsable qui se préoccupe de la sécurité internationale. Elle pourra briller diplomatiquement et politiquement sur la scène internationale.

Notre cadre théorique s'inscrit dans la pensée de la théorie néoréaliste. La conception waltzienne dans les relations internationales, rappelle que les États agissent de manière égoïste, rationnelle et résolue. Malgré le rejet en général des néoréalistes, de la conception de l'« intérêt national » des réalistes qui le rattache à la maximisation de la puissance, des auteurs néoréalistes comme Kenneth Waltz, partent du « principe que les États fondent leur comportement sur la survie, qui est « une condition préalable pour atteindre tout objectif » »¹⁵. En d'autres termes, les néoréalistes affirment que l'intérêt principal des États est la recherche de la sécurité. Dans notre étude, nous affirmons que la République populaire de Chine agit de manière à assurer sa survie. Elle s'engage activement dans les opérations de maintien de la paix de l'ONU en Afrique, pour satisfaire ses besoins vitaux de sécurité en ressources naturelles. Waltz soutient l'idée de Mearsheimer, lorsque celui-ci affirme que « les institutions sont fondamentalement un reflet de la répartition de la puissance dans le monde. Elles sont fondées sur les calculs égoïstes des grandes puissances, et elles n'ont aucun effet indépendant sur le comportement des États. »¹⁶

¹⁵ O'Meara Dan & Macleod Alex (dir), *Théories des Relations internationales : Contestations et résistances*, Montréal, Athéna, CÉPÉS, Centre d'études des Politiques étrangères et de sécurité, 2010, p.96

¹⁶ Ibid., p.98.

CHAPITRE I

LA CHINE ACTEUR INCONTOURNABLE DE LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE

1.1 Le Cadre politico-juridique de participation aux opérations de maintien de la paix : entre multilatéralisme onusien et politique étrangère nationale.

La Charte des Nations Unies¹⁷ est l'acte constitutif de l'Organisation. Signée à San Francisco le 26 juin 1945, et entrée en vigueur le 24 octobre 1945, elle a pour objectif de codifier les grands principes des relations internationales, dans le but de « *préserver les générations futures du fléau de la guerre* ». Conçues initialement par Dag Hammarskjöld et Lester B. Pearson, les opérations de maintien de la paix, constituent un mécanisme *ad hoc* à partir des principes de la Charte. Apparues, pendant la Guerre froide, à la suite des rivalités qui entraînaient une paralysie du Conseil de Sécurité des Nations Unies [CSNU], les opérations de maintien de la paix sont très rapidement « devenues l'un des principaux instruments utilisés par l'ONU pour atteindre ce but »¹⁸. Ils ne sont pas mentionnés de manière explicite et « n'ont pas un fondement juridique dans la Charte »¹⁹, mais ils poursuivent des objectifs conformes avec la charte, et reposent avant tout sur l'article 1 qui stipule que les buts des Nations Unies sont les suivants :

1) Maintenir la paix et la sécurité internationales et à cette fin : prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écartier les menaces à la paix et de réprimer tout acte

¹⁷ United Nations. *La charte des Nations Unies*. En ligne. <http://www.un.org/fr/charter-united-nations/index.html> Consulté le 28 mai 2018.

¹⁸ United Nations. *Mandats et fondements juridiques des opérations*. En ligne. <http://www.un.org/fr/peacekeeping/operations/pkmandates.shtml> Consulté le 28 mai 2018.

¹⁹ F. Seyersted, *United Nations Forces in the Law of Peace and War*, Leyden, Sijthoff, 1966, p.127

d'agression ou autre rupture de la paix, et réaliser, par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la justice et du droit international, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations, de caractère international, susceptibles de mener à une rupture de la paix ;

2) Développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, et prendre toutes autres mesures propres à consolider la paix du monde ;

3) Réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire, en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinctions de race, de sexe, de langue ou de religion ;

4) Être un centre où s'harmonisent les efforts des nations vers ces fins communes.

Le chapitre V, et son article 24, consacré au Conseil de Sécurité, dispose qu'« Afin d'assurer l'action rapide et efficace de l'Organisation, ses Membres confèrent au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales et reconnaissent qu'en s'acquittant des devoirs que lui impose cette responsabilité le Conseil de sécurité agit en leur nom ». Ainsi, le Conseil est l'organe principalement responsable et la principale ayant à connaître des questions au rétablissement de la paix et la sécurité internationales. Quant à l'Assemblée générale ou au Secrétaire général, leur rôle est cantonné à l'expression politique des vues des autres États non-membres du Conseil de Sécurité et à la facilitation de la mission du celui-ci. Pour des raisons de souplesse diplomatiques et politiques, les mesures adoptées par le Conseil sont adaptées dans leur décision et leur application et se déploient selon les

circonstances sous des formes diverses, y compris civilo-militaires comme dans le cas des opérations de maintien de la paix. Ces actions trouvent leurs bases juridiques dans les Chapitres VI, VII et VIII de la Charte des Nations Unies. Tandis que le Chapitre VI traite du « Règlement pacifique des différends », le Chapitre VII contient des dispositions relatives à « *l'Action en cas de menace contre la paix, de rupture de la paix et d'actes d'agression* ». Le Chapitre VIII de la Charte prévoit également la participation de dispositifs et d'arrangements régionaux dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales pourvu que leurs activités soient conformes aux buts et aux principes énoncés dans la Charte²⁰.

Traditionnellement, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont toujours été fondées juridiquement sur le chapitre VI dans une interprétation large, ainsi, la pratique a repris l'expression du Secrétaire général Dag Hammarskjöld « chapitre VI et demi » afin de signifier que le Conseil de sécurité n'est pas obligé de se référer à un chapitre précis de la Charte des Nations Unies dans ses résolutions autorisant le déploiement d'une opération de maintien de la paix toujours de manière pacifique, il ne s'est jamais prévalu du Chapitre VI en tant que tel. À plusieurs reprises, le Conseil de sécurité a jugé opportun d'invoquer le Chapitre VII²¹ de la Charte des Nations Unies au moment d'autoriser le déploiement d'opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans des situations de « paix fragiles » dans un contexte post-conflituel. Cette fragilité découle le plus souvent de l'incapacité de l'État de garantir la sécurité de la population et maintenir l'ordre public sur une partie ou la totalité de son propre territoire. Tout en insistant sur la légalité internationale de l'action, l'invocation du Chapitre VII a, pour effet politique, dans ces situations, de souligner la fermeté de l'engagement de la communauté internationale et de rappeler, la responsabilité

²⁰ United Nations. *Opérations de maintien de la paix des Nations Unies*. En ligne. http://www.un.org/fr/peacekeeping/documents/capstone_doctrine_fr.pdf Consulté le 29 mai 2018

²¹ Entre 1987 et 1994, le Conseil de sécurité passe 75 résolutions au titre du Chapitre VII contre 94 entre les années 1995 et 2001. Ainsi, à partir des années 1990, le Conseil de sécurité l'invoque de manière systématique dans ses résolutions.

des parties dans l'exécution des décisions ainsi prises. En outre, l'Organisation des Nations Unies peut aussi compter sur des traités multilatéraux comme la « Convention de 1994 sur la sécurité du personnel des Nations Unies »²² qui garantit une protection spéciale à son personnel. De plus, chaque mandat conduisant à une opération militaire doit respecter un ensemble de « normes internationales telles qu'elles sont inscrites dans la convention de La Haye (1907), les quatre conventions de Genève (1949) ou les deux protocoles additionnels adoptés en 1977 »²³.

En somme, « conçu sur la base des principes de la Charte, mais ne résultant pas cependant directement des dispositions précises de celle-ci »²⁴, les UNPKO (United Nations Peacekeeping Operations) puisent leur manque juridique dans plusieurs articles de la Charte cités ci-dessus, et construisent progressivement un cadre juridique à l'issue des résolutions du Conseil de Sécurité. En dépit d'une réglementation juridique spécifique sur les questions touchant aux missions de maintien de la paix, la pratique de l'ONU a établi certains principes, caractéristiques communes applicables à ces opérations de maintien de la paix. Ces principes directeurs sont au nombre de trois, et ils se renforcent mutuellement : **consentement des parties, impartialité, non-recours à la force** (sauf en cas de légitime défense ou de défense de mandat). **Le consentement des parties** est le principe de base qui l'emporte sur tout autre. Il est primordial que les principales parties en conflit donnent leur consentement. **L'impartialité** est essentielle pour préserver le consentement et la coopération des principales parties. Pour autant, elle ne doit pas se confondre avec la neutralité ou l'inaction. Le personnel œuvrant dans une opération de maintien de la paix des Nations

²² Résolution 49/59 de l'Assemblée générale des Nations Unies en date du 9 décembre 1994. Elle a été ouverte à la signature 15 décembre 1994 et reste ouverte à la signature au Siège des Nations Unies à New York jusqu'au 31 décembre 1995.

²³ Savas Cazala, Menent. « Le cadre juridique de l'action des Casques bleus », *Après-demain*, vol. n° 35, nf, no. 3, 2015, p27.

²⁴ Paul TAVERNIER, *Les casques bleus*, 1996, Paris, Presses universitaires de France, QSI n° 3169, p. 32.

Unies doit rester impartial dans ses relations avec les parties en conflit²⁵. **Le non-recours à la force** (sauf en cas de légitime défense ou de défense de mandat), puisque la mesure n'est pas coercitive, l'utilisation de la force est requise seulement par l'autorisation du Conseil de Sécurité pour se défendre ou défendre un mandat.

Sans avoir la prétention de trouver la solution parfaite, nous pensons « qu'il serait désirable d'inclure expressément les missions de paix dans le dispositif de son traité fondateur, afin de les doter de visibilité et d'une plus grande sécurité juridique, car ces missions sont devenues parmi les instruments de l'action de l'ONU les plus importants, et couronnés de succès »²⁶.

1.2 Une Chine multilatéraliste et bilatéralisme : la présence chinoise dans l'appareil sécuritaire onusien au service de sa politique étrangère.

Le 26 octobre 1971 est une date historique pour la République populaire de Chine. Ce jour, marque non seulement la victoire de la Chine communiste sur Taïwan, par une reconnaissance mondiale de la victoire de Mao Zedong sur son adversaire Tchong Kaï-shek, mais aussi l'entrée de la RPC à l'ONU en « *Rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies* ». En conséquence, aux termes de ladite résolution 2758²⁷, l'Assemblée générale décida « le rétablissement de la République populaire de Chine dans tous ses droits et la reconnaissance des représentants de son gouvernement comme les seuls représentants légitimes de la

²⁵United Nations. *Principes de base des opérations*. En ligne. <https://www.un.org/fr/peacekeeping/operations/principles.shtml> Consulté le 29 mai 2018.

²⁶ Alfonso Iglesias Velasco, *Paix et Sécurité Internationales*. ISSN 2341 -0868, Num. 3, janvier-décembre 2015, p. 141.

²⁷United Nations. *Assemblée générale vingt-sixième session*. En ligne. [http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=A/RES/2758\(XXVI\)&Lang=F](http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=A/RES/2758(XXVI)&Lang=F) Consulté le 29 mai 2018.

Chine à l'Organisation des Nations Unies ». Par la même résolution, l'Assemblée générale décida « l'expulsion immédiate des représentants de Tchang Kaï-chek, du siège qu'ils occupent illégalement à l'Organisation des Nations Unies et dans tous les organismes qui s'y rattachent »²⁸.

Après son entrée aux Nations Unies en 1971, et jusqu'à l'année 1985, la RPC poursuit deux objectifs clairement définis dans le cadre des organisations internationales et notamment à l'ONU. La République populaire de Chine est dans la continuité de sa politique de reconnaissance d'un État chinois, et de l'acceptation de sa stature de grande puissance et des droits que cela lui confère. Critique et hostile envers les UNPKO, « cette opposition de principe fut reflétée par une politique de la chaise vide lors des votes et par la non-participation durant les questions du Conseil de sécurité »²⁹. Les motifs invoqués comme refus et critique à l'égard des opérations de maintien de la paix sont que celles-ci sont utilisées comme un instrument d'ingérence dans les affaires intérieures d'États plus faibles. Cette affirmation s'adresse envers les pays de l'occident, et plus particulièrement les États-Unis d'Amérique. D'ailleurs la Chine met en avant sa vision néo-westphalienne, et rappelle à cet égard ses « Cinq principes de coexistences pacifiques », comme fondement politique pour la paix et la sécurité dans le monde énoncé pendant la Conférence de Bandung en 1955. Cette conférence rejette le colonialisme et prône une coexistence pacifique et un développement économique sans ingérence. Cette vision se traduit à travers des lignes directrices que sont énumérés les « Cinq principes de coexistence pacifique » dans le cadre de la coopération Sud-Sud : le respect mutuel de la souveraineté et de l'intégrité territoriale ; la non-agression mutuelle ; la non-

²⁸ Focsaneanu Lazar. La République populaire de Chine à l'ONU, problèmes politiques et de sécurité. In : Annuaire français de droit international, volume 20, 1974. p. 115.

²⁹ Möller Kay, Becquelin Nicolas. La Chine et le nouvel ordre mondial [Entre non-ingérence et interventionnisme]. In : Perspectives chinoises, n° 58, 2000. p.7

ingérence mutuelle dans les affaires intérieures ; l'égalité et avantage réciproque ; ainsi que la coexistence pacifique³⁰.

Une année après son adhésion en novembre 1988, au Comité spécial pour les opérations de maintien de la paix³¹, appelée communément comité des 33 initialement 33 États membres, la RPC modifia sa position pour une plus grande flexibilité en envoyant pour la première fois du personnel militaire à l'UNDOF (RES/350 1974), la mission d'observation à la partition des troupes israéliennes et syriennes sur le plateau du Golan. Toujours à la même année, des observateurs civils chinois sont envoyés pour la première fois en mission de paix en Afrique (Namibie). Ces actions sont analysées comme étant un désir du PCC (parti communiste chinois) d'être mieux perçu par la communauté internationale, suite au mouvement de répression du gouvernement chinois à la place de Tiananmen en 1989, appelé aussi « massacre de la place de Tiananmen ».

C'est à partir des années 1990, que tout s'accélère avec la participation croissante de la Chine aux opérations de maintien de la paix qu'elle condamnait avec une certaine conviction. Tout comme le souligne l'auteur Yongjin Zhang, « la politique chinoise, dans les années 1990, est passée de la condamnation des activités de maintien de la paix des Nations Unies à la participation à celles-ci³². En ce sens, Pékin a « parrainé le premier sommet du Conseil de sécurité des Nations Unies en 2000, qui portait sur le rôle des opérations de maintien de la paix dans la préservation de la paix dans le monde »³³. La Chine adopte dorénavant une position plus souple sur la question de la souveraineté et aux

³⁰ Chine magazine. *Les cinq principes de la coexistence pacifique*. En ligne. <https://www.chine-magazine.com/les-cinq-principes-de-la-coexistence-pacifique/> Consulté le 29 mai 2018

³¹ Le comité spécial pour les opérations de maintien de la paix fût créé le 18 février 1965 par la résolution 2006 (XIX) de l'Assemblée générale des Nations Unies.

³² Miwa Hirono & Marc Lanteigne (2011) Introduction: China and UN Peacekeeping, *International Peacekeeping*, 18:3, p.243.

³³ Pang Zhongying Professor, Director (2005) China's changing attitude to UN peacekeeping, *International Peacekeeping*, 12:1, p. 88.

United Nations Peacekeeping Operations (UNPKO). L'organisation non-gouvernementale, l'international Crisis Group (ICG) évoque ce comportement soudain comme motivé par cinq facteurs : l'idée du multilatéralisme ; le désir de la Chine d'être perçue comme une puissance responsable ; sa perception d'avantage opérationnel ; la protection des intérêts chinois à l'étranger ; et la politique de la Chine unique.

Après avoir reconsidéré sa position dans la sécurité internationale, la Chine est devenue au fil des siècles, un acteur clé de la coopération internationale en matière de sécurité. Aujourd'hui, « la Chine est le membre permanent du Conseil de sécurité qui fournit le plus grand nombre de Casques bleus et que d'aucuns n'hésitent pas à qualifier l'Empire du Milieu »³⁴ de « supporter enthousiaste du maintien de la paix »³⁵ elle est le deuxième contributeur financier avec (10,25 %) ³⁶ en 2018 contre 3,9 % 2012, et 11^e contre 125^e fournisseur de personnels militaires et policier³⁷ aux OMP. D'ailleurs, cet engagement s'est illustré en 2015, lors du discours du président chinois Xi Jinping à l'Assemblée générale des Nations Unies qui affirmait que la Chine « would be creating a standby UN contingent of 8,000 Chinese personnel, with some forces being seconded to a rapid-response force »³⁸, et promet 1 milliard de dollars sur dix ans pour le fonds d'affectation spéciale destiné à une initiative conjointe. Avec une participation active multipliée par vingt dans les OMP (particulièrement en Afrique), elle est signataire de la coopération du « partenariat pour la paix et la

³⁴ Liegeois, Michel. La Chine et les opérations de paix de l'ONU. In : Tanguy de WILDE d'ESTMAEL, Tanguy STRUYE de SWIELANDE (dir.), *La Chine sur la scène internationale – Vers une puissance responsable ?* P.I.E. Peter Lang : Bruxelles 2012, p.471.

³⁵ Hirono, M., et Lanteigne, M., « Introduction : China and UN Peacekeeping », in *international Peacekeeping*, vol. 18, n° 3, juin, p.243

³⁶United Nations. *Budget des Nations Unies*. En ligne. <http://www.un.org/fr/aboutun/budget/peacekeeping.shtml> Consulté le 29 mai 2018. ,

³⁷ UN Department of Peacekeeping Operations. *Summary of Troop Contributing Countries By Ranking*. En ligne. <https://peacekeeping.un.org/sites/default/files/ranking.pdf> Consulté le 2 juin 2018.

³⁸ Marc Lanteigne, « The role of UN peacekeeping in China's Expanding Strategic Interests », in *United States Institute of Peace*, Special Report 430, septembre 2018, p.2

sécurité », et suscite des nombreuses interrogations. Ainsi, notre prochain chapitre va nous éclairer sur la politique de celle-ci à l'égard du continent africain.

1.3 Triangulation et la politique extérieure de la Chine moderne : un usage multiforme de la question africaine.

La République populaire de Chine met en avant dans ses relations avec les autres nations et plus particulièrement avec l'Afrique, « une histoire multiséculaire de relations amicales »³⁹, et d'expérience commune (colonisation). La politique extérieure de la Chine en Afrique a beaucoup changé depuis le sommet afro-asiatique de Bandung en 1955, ou « la solidarité tiers-mondiste », prôné par la Chine envers ses alliés africains dans le cadre de l'anti-impérialisme, de l'antirévisionnisme et de l'anticolonialisme. Depuis l'arrivée au pouvoir de Deng Xiaoping, en 1978 et jusqu'à dans les années 1990, la Chine a peu à peu délaissé le continent africain pour se tourner vers l'Occident. Cette nouvelle approche diplomatique de Pékin s'explique par la réorientation de la politique étrangère axée sur le pragmatisme économique, car il s'agissait pour la RPC d'obtenir un appui sur des investissements de la part des pays industrialisés et développés pour le lancement de ses politiques de réformes. Bien que les relations entre la Chine et l'Afrique remontent aux années 1950, celles-ci ont complètement évolué au cours des années 1990. Ces années se sont illustrées par une politique d'aide financière chinoise aux pays africains qui étaient « sous les feux des conditionnalités démocratiques imposées par les pays occidentaux et les institutions financières internationales »⁴⁰. Cette politique d'aide sans forme de conditionnalité permet à la RPC de se forger des liens solides avec les pays du Sud. En réitérant une fois de plus, les « principes de coexistences pacifiques » de Zhou Enlai, les dirigeants chinois soulignent aux pays africains leur souveraineté quant au choix de leur

³⁹ Jinyuan, Gao. "China and Africa: The Development of Relations over Many Centuries." *African Affairs*, vol. 83, no. 331, 1984, p. 241.

⁴⁰ Gazibo, M. & Mbabia, O. (2010). La politique africaine de la Chine montante à l'ère de la nouvelle ruée vers l'Afrique. *Études internationales*, 41 (4), p.525.

système politique et leur modèle de développement. De ce fait, le « Consensus de Pékin »⁴¹ propose aux Africains une alternative au modèle occidental tel que le « Consensus de Washington », qui « se réfère à l'origine à une dizaine de mesures qu'un État doit prendre pour sortir de son endettement, dont notamment la discipline fiscale, la priorisation des dépenses publiques, l'éducation et les infrastructures »⁴².

En janvier 2006, la Chine publie pour la première fois son Livre blanc sur la politique africaine qui précise que « la Chine œuvre à établir et développer un nouveau type de partenariat stratégique marqué par l'égalité et la confiance mutuelle sur le plan politique, la coopération dans un esprit gagnant-gagnant sur le plan économique »⁴³. Ainsi, depuis 2006 à aujourd'hui, Pékin poursuit le précepte gagnant-gagnant dans ses relations sino-africaines. Le discours officiel chinois à travers la stratégie du gagnant-gagnant est d'améliorer la coopération économique avec l'Afrique et d'accélérer le développement africain à travers le développement de la Chine. Lors de la 5^e édition du forum de la coopération Afrique-Chine (FOCAC) qui s'est déroulée le jeudi 6 septembre 2018 en compagnie des dirigeants chinois et africains, la Chine a promis un investissement de 60 milliards de dollars. Ce forum confirme la place centrale que tient l'Afrique dans les stratégies du gouvernement chinois. Toutefois, la nature des relations sino-africaines suscite des profonds questionnements, ce prochain chapitre va tenter de nous éclairer.

⁴¹ Le « consensus de Pékin », est une idée émise pour la première fois par Joshua Cooper Ramo en 2004 qui met en priorité un accent sur le modèle de développement proposée par la Chine aux pays en voie de développement en Afrique.

⁴² Struye de Swielande, Tanguy. *La Chine Et Les Grandes Puissances En Afrique : Une Approche Géostratégique Et Géoéconomique*. Louvain-La-Neuve : Presses Universitaires De Louvain, 2010, p.50.

⁴³ Valérie Niquet-Cabestan, « La stratégie africaine de la Chine », *Politique étrangère* 2006/2 (Été), p. 363.

La notion de puissance est rendue possible grâce au concept de « *soft Power* », qui s'oppose au *hard Power*. C'est Joseph Nye qui est à l'origine du concept, dans les années 1990 dans son ouvrage *Bound to Lea*. Le *soft*, par définition, s'oppose au *hard*, la force coercitive, militaire le plus généralement, mais aussi économique, qui comprend la détention de ressources naturelles. Le *soft*, lui, ne se mesure ni en « carottes » ni en « bâtons », pour reprendre une image chère à l'auteur. *Stricto sensu*, le *soft Power* est la capacité d'un État à obtenir ce qu'il souhaite de la part d'un autre État sans que celui-ci n'en soit même conscient « *Co-opt people rather than coerce them* »⁴⁴. Joseph Nye identifie plusieurs des éléments suivants comme ressources du *soft Power* : la culture ; l'idéologie ; les institutions ; les valeurs politiques. Cette expression a ainsi été incorporée dans le discours des plus hauts dirigeants chinois comme une nouvelle façon de présenter la culture chinoise comme étant source d'inspiration à travers le monde⁴⁵. Aujourd'hui, face aux nombreux critiques, Joseph Nye tente d'introduire un nouveau concept : *smart Power*, qui sont une combinaison des stratégies de *soft Power* et de *hard Power*.

Comme toute puissance de rang mondial, la Chine a développé un volet culturel de sa politique extérieure. Le continent africain ne fait pas exception. Cette dimension culturelle est caractérisée par trois instruments essentiels : la formation d'étudiants et de professionnels africains en Chine, la promotion de la langue et de la culture chinoise.

Premièrement, le président Hu Jintao annonce lors du sommet du FOCAC en Égypte que le programme d'aide de la Chine à l'Afrique sera prolongé (2007-

⁴⁴ Slate. *Soft power, hard power et smart power: selon Joseph Nye*. En ligne. <http://www.slate.fr/story/88487/soft-power-hard-power-smart-power-pouvoir-joseph-nye>. Consulté le 2 juin 2018.

⁴⁵ Serge Banyongen, « La diplomatie publique de la Chine en Afrique ou la métaphore du dragon sans griffes », *Monde chinois* 2013/1 (N° 33), p. 28

2009) pour permettre aux étudiants africains d'obtenir 18 000 bourses gouvernementales et de former près de 30 000 Africains dans divers programmes.

Il s'agit de :

Mettre en œuvre 100 projets pilotes de recherche scientifique conjointe et accueillir 100 post-doctorants en Chine.

Construire 50 écoles, former 1500 directeurs d'école et enseignants et porter à 5 500 le nombre de bourses du gouvernement chinois.

Envoyer 50 missions techniques agricoles et former 2000 techniciens africains ; Former 3000 infirmiers et médecins pour l'Afrique⁴⁶.

D'après les chiffres, 3 737 étudiants africains étudieraient dans les universités chinoises, contre 2 757 en 2005. Ces dernières années, la croissance du nombre d'étudiants africains en Chine est exponentielle. La Chine serait la deuxième destination après la France des étudiants issus du continent africain.

Deuxièmement, les instituts Confucius (IC) sont des établissements à but non lucratif dont la vocation est de promouvoir l'enseignement du mandarin et la diffusion de la culture chinoise. Le premier IC a vu le jour à Nairobi le 19 décembre 2005. Actuellement, il existe 46 instituts Confucius sur tout le continent africain et Pékin compte ouvrir une centaine d'ici 2020. Ces instituts sont « le fer de lance d'une Chinafrique portée davantage sur la culture, la langue et les arts, que sur l'économie et la politique. On y enseigne aussi bien la danse du dragon, que le mandarin et les arts martiaux. Mais surtout une certaine idée de la Chine et de ses valeurs »⁴⁷.

⁴⁶ Mbabia, Olivier. *La Chine En Afrique : Histoire, Géopolitique, Géoeconomie*. Paris : Ellipses, 2012, p.95.

⁴⁷ Le Monde. *L'opération séduction des instituts Confucius en Afrique*. En ligne. https://www.lemonde.fr/afrique/article/2016/07/11/l-operation-seduction-des-instituts-confucius-en-afrique_4967787_3212.html Consulté le 2 juin 2018.

Troisièmement, très présente sur le continent africain, le nombre de la diaspora chinoise explose. Sans chiffre réel, de la part du gouvernement chinois, « l'estimation globale du nombre de Chinois en Afrique varie approximativement de 550 000 à plus de 800 000. Il faut, néanmoins, considérer ces chiffres au regard de la mobilité interne en Chine et de l'étendue des diasporas chinoises à travers le monde insuffisantes »⁴⁸. Acteur majeur de l'expansion économique chinoise et de l'influence stratégique de la Chine sur la scène internationale. La diaspora chinoise est comme une sorte de levier important dans les échanges commerciaux et les relations multiformes entre la République populaire de Chine et ses partenaires africains. Comme le fait remarquer Wo Ruidi, l'ambassadeur de Chine au Cameroun « sans les diasporas, les relations sino-africaines seraient pâles et insuffisantes ».⁴⁹

⁴⁸ Hommes & migrations. *Les Chinois résidant temporairement en Afrique*. En ligne. <https://journals.openedition.org/hommesmigrations/340#quotation> Consulté le 04 février 2019.

⁴⁹ French China. *Chine-Afrique : le dynamisme et l'influence des diasporas chinoises dans le monde loués à Yaoundé*. En ligne. http://french.china.org.cn/foreign/txt/2014-05/07/content_32310892.htm Consulté le 2 juin 2018.

CHAPITRE II

LES INTÉRÊTS ESSENTIELS CHINOIS AU-DELÀ DES OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX AFRIQUE

En premier lieu, avant de poursuivre plus en avant la réflexion, il est essentiel de faire le point sur deux notions très importantes pour la suite de notre étude. Dans ce chapitre, il sera question d'énumérer les « intérêts » vitaux à la République populaire de Chine à travers les OMP de l'ONU en Afrique. Même si les néoréalistes (Kenneth Waltz) rejettent la conception réaliste de « l'intérêt national », ils reconnaissent qu'agir en fonction de l'intérêt consiste à satisfaire ses besoins de sécurité (la survie de l'État). Dans notre cas présent, la République populaire de la Chine cherche naturellement à protéger ses différents intérêts d'ordre énergétique, commercial, et politique pour assurer sa survie sur l'échiquier mondial. En second lieu, la notion d'influence (Bastien Nivet) qui sera utilisée dans la partie « diplomatie » consiste pour la Chine à conduire d'autres acteurs à agir en conformité avec leurs intérêts. Ainsi, pour exercer pleinement sa puissance, la RPC a besoin d'user de sa stratégie d'influence.

2.1 Sécurisation des approvisionnements en provenance d'Afrique : le cas du pétrole africain.

Le « continent noir », dispose plus de 459,3 millions⁵⁰ de tonnes de réserves pétrolières, prête à être exploité. Grâce à la quantité d'or noir disponible, le continent devient une source d'approvisionnement stratégique pour le reste du monde. En plus d'une décennie, la Chine est devenue un des partenaires privilégiés des pays d'Afrique. Avec sa fulgurante ascension économique,

⁵⁰ Guerassimoff, Carine. *La Chine Dans Le Monde Panorama D'une Ascension : Relations Internationales De 1949 à Nos Jours*. Paris : Ellipses, 2011, p264.

« croissance oblige : la Chine, pour conserver un rythme de croissance d'environ 10 % par an, même revue à la baisse par le plan adopté par le PCC en 2011 à 7,6 % doit s'assurer des sources d'énergie de plus en plus nombreuses »⁵¹. De ce fait, « la dépendance vis-à-vis de l'extérieur en matière d'approvisionnement énergétique et en matières premières devrait donc se poursuivre, si ce n'est s'amplifier, comme le suggère une stratégie de relance adoptée à l'hiver 2008, fondée sur l'accès massif au crédit et l'encouragement aux investissements dans le domaine des infrastructures »⁵².

La Chine est aujourd'hui le premier importateur de pétrole au monde⁵³, avec 50 % de ses besoins pétroliers importé. Face à ce constant, elle doit « répondre aux demandes propres de la Chine et, à moyen – long terme, de renforcer ses réserves intérieures. Trouver de nouvelles zones d'appui en pétrole est un impératif pour la pérennité du développement chinois. »⁵⁴ Selon les chiffres de la Banque mondiale « 85 % des exportations africaines vers la Chine proviennent des cinq principaux producteurs pétroliers, à savoir, l'Angola, la Guinée équatoriale, le Nigeria, la République démocratique du Congo et le Soudan »⁵⁵. L'Afrique permet à la Chine de retrouver une certaine indépendance énergétique nécessaire à son essor économique par la diversification de ses sources. Le gouvernement chinois s'est donc focalisé sur certaines zones géographiques perçues comme favorables au développement d'une politique de diversification des approvisionnements : Asie Centrale, Russie et Afrique⁵⁶. En 2000, les importations chinoises en hydrocarbures africains avaient doublé par rapport à leur niveau de 1993,

⁵¹ Richer, Philippe. *L'Afrique Des Chinois*. Paris : Éditions Karthala, 2013, p.92.

⁵² V. Niquet et S. Touati, *La Chine en Afrique. Intérêts et pratiques*, Paris, Ifri, 2011, coll. « Les Études de l'Ifri ». P.10.

⁵³ RFI. *Chronique des matières premières*. En ligne. <http://www.rfi.fr/emission/20180327-chine-lance-son-premier-contrat-terme-le-petrole-shanghai> Consulté le 2 septembre 2018.

⁵⁴ Aboville, Robert d', and Qian, 1977- Sun. *Investissements Pétroliers Chinois En Afrique : Conséquences Géopolitiques*. Paris : L'Harmattan, 2010, p.54.

⁵⁵ BROADMAN, Harry (2007), *Africa's Silk Road: China and India's New Economic Frontier*, Washington, Banque mondiale.

⁵⁶ V. Niquet et S. Touati, *La Chine en Afrique. Intérêts et pratiques*, Paris, Ifri, 2011, coll. « Les Études de l'Ifri », P.12

atteignant 17 millions de tonnes, soit l'équivalent de 340 000 b/j. La moitié de ce volume provenait d'Angola, résultant de la découverte de gisements offshore dans l'enclave de Cabinda.

Longtemps monopolisé par une dizaine de grandes multinationales à capitaux européens et nord-américains, le marché des hydrocarbures voit une nouvelle concurrence de la part de nouvelles entreprises chinoises qui désirent s'imposer sur la scène internationale et faire des affaires. Étroitement contrôlées par le Parti communiste chinois, SINOPEC, CNPC et CNOOC ⁵⁷sont très présentes dans le paysage industriel d'États africains (Angola, Congo, Guinée-Équatoriale, Nigéria, Soudan) aux sous-sols riches en nappes pétrolières. Elles s'activent à l'étranger pour conquérir des nouveaux marchés et des contrats à très haut rendement suivant une stratégie d'internationalisation « going out », annoncée en 2000. Entre 2001 à 2007, les investissements chinois représentaient plus de 10 milliards de dollars dans le secteur pétrolier en Afrique, et de nombreux accords d'exploitation ou de forage ont été signés avec notamment : l'Angola, le Tchad la RDC, la Côte d'Ivoire, la Guinée Équatoriale, l'Éthiopie, le Gabon, le Kenya, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigeria, Sao Tomé et Príncipe ou encore le Soudan. En 2008, 16 % des importations de la Chine provenaient d'Angola. Dans le même temps, le montant des achats chinois hydrocarbures auprès de l'Égypte avait été multiplié par trois en l'espace d'une année, passant de 34 millions de dollars en 1999, à 102 millions en 2000⁵⁸. Toujours au courant de l'année 2008, « la Chine importait 30 % de son pétrole du continent africain, et le volume des échanges avec l'Afrique avait dépassé la barre des 100 milliards de dollars en avance sur les prévisions annoncées par les autorités chinoises lors du sommet sino-africain de Pékin en 2006 »⁵⁹.

⁵⁷ China Petroleum and Chemical Corporation (SINOPEC), China National Offshore Oil Company, China National Petrochemical Corporation (CNOOC).

⁵⁸ V. Niquet et S. Touati, *La Chine en Afrique. Intérêts et pratiques*, Paris, Ifri, 2011, coll. « Les Études de l'Ifri », p.12

⁵⁹ Ibid., p.11

Malgré la part importante des entreprises chinoises dans le secteur pétrolier, « un récent rapport de l'institut britannique Chatham House montre que les majors occidentales maintiennent le contrôle de l'exploitation pétrolière en Angola et au Nigeria, principaux producteurs de pétrole au sud du Sahara mettant ainsi en évidence un jeu triangulaire ou multipolaire de la part des États africains exportateurs »⁶⁰. Aujourd'hui, avec un marché pétrolier en saturation, les dirigeants chinois changent d'approche en investissant directement dans le capital des groupes pétroliers. Ainsi, au mois de janvier 2006, la CNOOC a racheté à la compagnie nigériane South Atlantic Petroleum Ltd 45 % du champ pétrolier d'Akpo Field (ou Oil Mining Lease [OML] 130) pour 2,27 milliards de dollars. En mars de la même année, elle a acheté 35 % des parts d'un autre champ nigérian, Oil Prospective Lease (OPL) 229, pour 60 millions de dollars. En Angola, la SINOPEC et l'opérateur national Sonangol ont créé une joint-venture, Sonangol-Sinopec International (SSI) qui a récupéré des droits sur trois blocs (15, 17, 28) 23. En juin 2009, la SINOPEC rachetait le Suisse Addax, présent au Nigeria, Gabon et Cameroun, pour 7,24 milliards de dollars. À l'automne 2009, le Financial Times annonçait que la CNOOC était en négociation avec l'État nigérian pour l'achat de 16 licences représentant un ensemble 6,5 milliards de barils de pétrole à un prix qui pourrait atteindre 30 milliards de dollars⁶¹.

L'importance de l'enjeu pétrolier se traduit dans les chiffres. Dans la relation commerciale sino-africaine, 80 % des exportations africaines vers la Chine concernent le pétrole. Plus au moins 90 % du pétrole importé par la Chine vient de quatre pays : l'Angola (51 %), le Soudan (18 %), le Congo-Brazzaville (13 %) et la Guinée équatoriale (11 %), ensuite viennent loin derrière le Nigeria (3 %), le Gabon et le Tchad (1 %). La Chine importe 12 % du pétrole africain contrairement aux autres puissances, les États-Unis et l'Union européenne qui importent chacun plus de 30 %. Selon les prévisions, « la part chinoise devrait

⁶⁰ V. Niquet et S. Touati, *La Chine en Afrique. Intérêts et pratiques*, Paris, Ifri, 2011, coll. « Les Études de l'Ifri ». p.12.

⁶¹ Ibid., p.13.

toutefois fortement croître dans les prochaines années »⁶². L'intérêt chinois pour les ressources naturelles du continent s'étend au-delà du pétrole.

2.2 Le caractère essentiel des minerais provenant d'Afrique pour le rattrapage chinois.

La croissance chinoise est également une grande consommatrice de minerais. Selon le Fonds monétaire international (FMI), entre 2003 à 2005, la forte croissance de la Chine aurait augmenté les cours de plusieurs minerais « 113 % pour le zinc, 110 % pour le plomb, 86 % pour l'étain, 54 % pour l'acier, 51 % pour le cuivre, 48 % pour l'aluminium et 320 % pour la bauxite »⁶³. De nombreux pays africains disposent de ces ressources très convoitées dans le monde. Le Niger a de l'Uranium, le Zimbabwe, la Mauritanie, le Cameroun, le Gabon et le Congo-Brazzaville ont du fer. Enfin l'Afrique du Sud et le Congo-Zaïre sont riches en cobalt⁶⁴.

La consommation chinoise représente 30 % de la demande mondiale de zinc, 27 % de celle du fer et de l'acier, 25 % de celle du plomb, 23 % de celle de l'aluminium et 22 % de celle du cuivre. En 2007, elle devient la première importatrice de fer avec 380 millions de tonnes et atteint 400 millions de tonnes en 2009. La Chine est également un très gros consommateur de nickel, d'étain, de coton et de caoutchouc. Elle ressent donc le besoin de renforcer ses liens et sa présence dans des pays riches en ressources naturelles⁶⁵. En 2010, on note qu'elle « absorbe 25 % de la consommation mondiale de cuivre, 40 % de celle du

⁶² Struye de Swielande, Tanguy. *La Chine Et Les Grandes Puissances En Afrique : Une Approche Géostratégique Et Géoeconomique*. Louvain-La-Neuve : Presses Universitaires De Louvain, 2010, p.30.

⁶³ Nguyen, Éric. *Les Relations Chine-Afrique : L'Empire Du Milieu à La Conquête Du Continent Noir*. Levallois-Perret France : Studyrama, 2009, p.38.

⁶⁴ Ibid, p.38.

⁶⁵ R. Behar, « Special Report. China Storms Africa », Fastcom.com, 1er juin 2008, <https://www.fastcompany.com/849662/special-report-china-storms-africa>

charbon, 35 % de celle d'acier, 10 % de celle du pétrole et 90 % de celle de l'aluminium »⁶⁶.

Forte est sa dépendance, le continent africain fournit à la Chine jusqu'à 80 % de son cobalt et 40 % de son manganèse. À cela, « Pékin semble également très intéressée par les ressources en platine, vitales pour l'industrie automobile et les télécommunications. Un accord controversé aurait été signé par l'export -Import Bank of China (Exim Bank) pour l'exploitation des ressources de platine du Zimbabwe et la RPC s'intéresse également au platine sud-africain. Certains chercheurs vont jusqu'à soupçonner la Chine de tenter d'instaurer un monopole sur l'exploitation du platine »⁶⁷.

2.3 L'Afrique, grenier de la Chine ?

En plus du manque de minerais et d'hydrocarbure, Pékin s'intéresse à la location ou à l'achat des terres arables pour pallier son manque de surface agricole. Avec près de « 20 % de la population mondiale, la Chine a moins de 10 % de terres arables sur son territoire, et est continuellement confrontée à un grave stress hydraulique »⁶⁸. En 2006 « la RPC avait implanté 14 centres de production en Zambie, au Zimbabwe en Ouganda et en Tanzanie. Pékin se porte aussi directement acquéreur de terre. Elle serait propriétaire de 2,1 millions d'hectares, dont 10 000, au Cameroun. Elle copie une pratique aujourd'hui bien installée au plan mondial consistant en l'achat de terres arables par des États étrangers afin

⁶⁶ Philippe Hugon et Naïda Essiane Ango, *Les Armées Nationales Africaines Depuis les Indépendances : Essai de périodisation et de comparaison*, Iris, avril 2018, coll. « Les Notes de l'Iris ». p.36.

⁶⁷ V. Niquet et S. Touati, *La Chine en Afrique. Intérêts et pratiques*, Paris, Ifri, 2011, coll. « Les Études de l'Ifri ». p.14.

⁶⁸ Struye de Swielande, Tanguy. *La Chine Et Les Grandes Puissances En Afrique : Une Approche Géostratégique Et Géoéconomique*. Louvain-La-Neuve : Presses Universitaires De Louvain, 2010, p.35.

d'assurer leur sécurité alimentaire »⁶⁹. Loin d'être seule sur ce créneau, elle se joint aux autres pays tels que l'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis, Corée du Sud, Japon, etc. L'intérêt porté au secteur agricole n'est pas seulement d'ordre alimentaire. Comme dans le cas de la Zambie, la Chine cherche aussi à cultiver le « jatropha » pour des fins de production de biocarburants.

2.4 Au carrefour de la paix et de la guerre : les ventes d'armes chinoises à ses partenaires commerciaux africains. La Chine, pompier pyromane comme les autres ?

Depuis les années 1990, la RPC s'est imposée en Afrique comme un vendeur d'armes majeur. La vente d'armes permet à Pékin d'approfondir ses relations commerciales et diplomatiques sur l'ensemble du continent africain. Très appréciées par les clients africains, les armes chinoises sont moins onéreuses et faciles d'utilisation en raison de leur similarité avec les armes russes très répandues sur le continent. Selon un rapport gouvernemental américain qui révèle qu'entre 1989 et 1999, il y a eu des accords de fourniture d'armes chinoises à l'Afrique d'un montant de 1,9 milliard de dollars : 200 millions consacrés à l'Afrique du Nord, 600 millions à l'Afrique centrale et 500 millions à l'Afrique australe⁷⁰. Aujourd'hui, classée comme étant le 1^{er} exportateur d'armes légères, et 3^e fournisseur d'armes de l'Afrique d'après les Américains. Selon les données de Stockholm International Peace Research Institute (SIPRI), entre 2012 et 2016, les plus grands exportateurs d'armes en Afrique sont la Russie (35 %), la Chine (17 %), les États-Unis (9,6 %) et la France (6,9 %). Une progression spectaculaire de plus de 120 % est à observer pour la Chine. Et avec la multiplication des conflits sur le continent africain, les dépenses militaires des États africains ont fait qu'augmenter ces dernières années. Toujours selon l'institut de recherche SIPRI

⁶⁹ Guerassimoff, Carine. *La Chine Dans Le Monde Panorama D'une Ascension : Relations Internationales De 1949 à Nos Jours*. Paris : Ellipses, 2011, p.266

⁷⁰ Mbabia, Olivier. *La Chine En Afrique : Histoire, Géopolitique, Gééconomie*. Paris : Ellipses, 2012, p.71.

« les grands importateurs d'armes en Afrique sont soit des puissances militaires (Algérie 1er, Maroc 2e et Afrique du Sud 3e), soit des pays marqués par des conflits (Nigeria, 6e) ou impliqués dans des conflits (le Kenya 8e, avec le risque terroriste en Somalie) »⁷¹. Aujourd'hui encore, des pays en conflits comme le Mali et la RDC confirment la tendance avec une augmentation de leurs dépenses militaires (+66% et +43%). En plus des accords de fourniture de matériel militaire, la Chine contribue également à l'ouverture d'usine de fabrication d'armes légères sur le continent africain à des fins commerciales. Ces dernières années elle a ouvert trois usines au Soudan et d'autres au Zimbabwe et au Mali. Ces ventes d'armes permettent aussi à la Chine de tester son matériel militaire sur le continent et par les militaires africains.

2.5 Diplomatie africaine de la Chine, les rivalités Chine/Taiwan

« s'africanisent » ?

Le continent africain a longtemps été un théâtre de confrontation entre la République populaire de Chine et Taiwan. Depuis 1949, la Chine qui mène « la politique d'une Chine unique » était dans l'impossibilité de trouver un accord avec son voisin Taiwan. En échange d'appui financier pour le développement des pays du Sud, Taiwan tente de conserver le soutien de ses alliés africains. Mais avec l'accession de la Chine à l'ONU, et son ascension économique, les choses se compliquent pour l'île de Formose, et « désormais, les pays d'Afrique qui reconnaissent Taiwan ont un poids économique et une influence limitée »⁷².

⁷¹ Philippe Hugon et Naïda Essiane Ango, *Les Armées Nationales Africaines Depuis les Indépendances : Essai de périodisation et de comparaison*, Iris, avril 2018, coll. « Les Notes de l'Iris ». p.46.

⁷² François Lafargue, « La Chine, une puissance africaine », *Perspectives chinoises* [En ligne], 90 | juillet août 2005, mis en ligne le 27 avril 2007, consulté le 10 septembre 2018. URL : <http://journals.openedition.org/perspectiveschinoises/900>, p.8.

À plusieurs reprises, la RPC exerce son droit de veto pour bloquer les différentes missions à destination des pays qui continuent à entretenir des relations diplomatiques avec Taiwan (Haïti en 1996, UNMIH) (Guatemala en 1997, MINUGUA) et (Macédoine en 1999, UNPREDEP). À contrario, la RPC s'oppose régulièrement aux sanctions de la communauté internationale contre les pays qui ont rompu les relations diplomatiques avec Taiwan. Par exemple, en 2004, elle s'oppose aux sanctions politiques et pétrolières contre le Soudan (Res/1564). À la suite de la participation croissante menée par l'Empire du Milieu dans les opérations de maintien de la paix en Afrique au tournant des années 2000, « les pays africains se sont ralliés en grand nombre à la cause chinoise et jusqu'à cette fin d'année 2016, il ne restait plus que trois pays du continent à maintenir leurs relations diplomatiques avec Taiwan »⁷³. À coup de carnet de chèques, le jeudi 24 mai 2018, le Burkina Faso vient annoncer à son tour la rupture des liens diplomatiques avec Taipei. Aujourd'hui, Taiwan isolé plus que jamais ne dispose plus que d'un allié (le Swaziland) sur le continent africain. Cette politique de reconnaissance d'une « Chine unique », et l'isolement diplomatique de Taiwan, offre à l'Empire du Milieu un réseau d'alliés capables d'apporter un soutien moral et politique au sein des instances internationales. Avec 54 pays, le continent africain « représente aujourd'hui plus du quart des membres de l'ONU, ce qui — lorsqu'il est uni — lui donne un poids considérable dans les débats et lors des votes »⁷⁴. Cette tendance est rendue explicite par une expression imagée : « le vaste nombre des pays du tiers-monde s'unira certainement et soutiendra la Chine comme de nombreuses « fourmis » protégeant « l'éléphant » du danger » (Taylor 2004)⁷⁵ ». Fort de ce soutien diplomatique africain, pour la première fois une Chinoise (Dr Margaret Chan) a été élue à la tête de l'OMS en 2006.

⁷³ La Tribune Afrique. *Taiwan-Afrique : le Burkina et le Swaziland, les « derniers des mohicans »*. En ligne. <https://afrique.latribune.fr/politique/2016-12-27/taiwan-afrique-le-burkina-et-le-swaziland-les-derniers-des-mohicans.html> Consulté le 10 septembre 2018.

⁷⁴ Lewin, André. « Les Africains à l'ONU », *Relations internationales*, vol. 128, no. 4, 2006, p.59.

⁷⁵ Gazibo, M. & Mbabia, O. (2010). La politique africaine de la Chine montante à l'ère de la nouvelle ruée vers l'Afrique. *Études internationales*, 41 (4), p.527.

CHAPITRE III

LA MÉFIANCE OU L'OPPORTUNITÉ D'UNE CHINE ACTIVE DANS LES OMP EN AFRIQUE ?

3.1 Les dirigeants africains déroulent le tapis rouge à la Chine

L'engagement chinois dans les OMP en Afrique est certes stratégique, mais pour la majorité des dirigeants africains, la Chine offre à l'Afrique une alternative. Longtemps, plébiscitée pour « sa diplomatie du chéquier », elle propose ce qu'aucune puissance n'a encore proposé aux Africains. Elle offre des prêts important et avantageux, construit des nouveaux réseaux routiers, barrages, hôpitaux, stades, des immeubles, dont le siège de l'Union africaine à Addis-Abeba. La Chine propose aux dirigeants africains un modèle politique tentant : « Nous ne vous ennuyons pas avec la démocratie que vous réclament avec insistance les Occidentaux, notre système donne les pleins pouvoirs aux dirigeants, tout en permettant un développement économique rapide. Le premier argument est discret, mais efficace »⁷⁶. Même en tant qu'acteur crucial du maintien de la paix, la Chine ne se préoccupe pas du pouvoir en place dans un pays. Elle est présente pour faire des affaires, et peu importe si un régime est accusé de crime. D'ailleurs, la communauté internationale a longtemps accusé la Chine de soutenir le président soudanais Omar el Béchir, dont le pays est sous embargo en lui fournissant des armes. Jim Mann affirme que « Pick a dictator anywhere on the globe, and you'll likely find these days that the Chinese regime is supporting him ».

Premièrement, sur le plan sécuritaire, l'UA et l'ensemble des pays africains saluent l'engagement de la Chine dans le maintien de la paix africaine. La

⁷⁶ Contrepoints. *Présence chinoise en Afrique : Vers une Chinafrique ?*. En ligne. <https://www.contrepoints.org/2018/10/29/328983-presence-chinoise-en-afrique-vers-une-chinafrique>. Consulté le 10 septembre 2018.

quarantaine de chefs d'États africains ont prononcé durant le Forum de coopération Afrique-Chine (FOCAC)⁷⁷ de septembre 2018, des allocutions en signe de gratitude et de reconnaissance d'un grand partenaire. Il est important de rappeler que ces dernières années, la RPC coopère étroitement avec l'UA en matière de défense et de sécurité avec l'Afrique (FOCAC première édition). Les Africains affirment le leadership international positif du géant asiatique dans la résolution des conflits. Toute cette coopération est bien perçue sur le continent, même si la finalité de ces dons reste la protection des intérêts chinois.

Deuxièmement, les critiques africaines à l'égard de la Chine se font souvent dans le secteur économique. Les populations africaines reprochent souvent aux commerçants chinois de pratiquer une concurrence déloyale, en tuant le petit commerce, et de n'embaucher que des salariés d'origines chinoises en grande majorité. Leur management est dénoncé comme étant rude. Cela se traduit par plusieurs conflits notamment en Zambie, Tanzanie, et au Kenya qui sont dénoncés par les ONG dont Human Rights Watch. À cela, s'ajoute le fait que les pays africains ne profitent pas de la part de la Chine des transferts technologiques. La Chine importe considérablement du continent africain les ressources naturelles, mais malheureusement elle ne transforme pas ces produits sur place. Ces différents faits se traduisent ces dernières années par des accusations de « néo-colonialisme », « à mesure que la Chine signait des accords bilatéraux demandant un accès aux matières premières en échange de contrats de constructions d'infrastructures »⁷⁸. En exemple, le cas de la RDC, qui illustre bien ces pratiques. Après que l'APL a passé dix ans dans le pays dans le cadre de la MONUC, la RPC a signé un accord d'importance liant la RDC à des entreprises d'État chinoises en vue de l'exploitation de ses mines de cuivre⁷⁹.

⁷⁷ Voir La Tribune Afrique. *Sommet Chine-Afrique : les chefs d'États africains très reconnaissants au président Xi Jinping*. En ligne. <https://afrique.latribune.fr/finances/2018-09-06/sommet-chine-afrique-les-chefs-d-etats-africains-tres-reconnaissants-au-president-xi-jinping-789476.html>. Consulté le 04 février 2019

⁷⁸ Genevaz, Juliette. « La Chine et les opérations de maintien de la paix de l'ONU : défendre la souveraineté », *Politique étrangère*, vol. hiver, no. 4, 2015, p.135.

⁷⁹ Ibid., p.135.

Troisièmement, le continent africain est-il en train de reproduire les mêmes erreurs que dans le passé avec les puissances occidentales ? Plusieurs pays disposant des mêmes ressources naturelles négocient de manière bilatérale avec la Chine. Ces pays ayant les mêmes objectifs économiques à l'exemple des pays africains producteurs de pétrole (Angola, Soudan, Nigéria) ne devraient-ils pas s'unir pour avoir un poids lors des négociations avec la Chine ?

3.2 Une puissance responsable au secours d'une organisation paralysée

Au moment où le président américain Donald Trump, défie le multilatéralisme au profit du bilatéralisme, les institutions internationales s'attendent à une réduction d'au moins 40% de la contribution américaine. Ce premier projet de décret présidentiel, intitulé « Audit et réduction du financement des organisations internationales », « charge une commission de recommander des coupes budgétaires, en portant une attention particulière aux opérations de maintien de la paix de l'ONU (dont les États-Unis financent plus du quart) »⁸⁰. Avec les coupures budgétaires américaines, « la Chine profite du vide laissé par les États-Unis »⁸¹ pour devenir un contributeur important du maintien de la paix des Nations Unies, et exporte ainsi sa vision du monde.

L'ONU, paralysée par la multiplication des sollicitations dans le monde suite aux nombreux conflits, voit d'un bon œil l'implication de nouveaux acteurs étatique comme la RPC dans la préservation de la paix mondiale, au moment où les États-

⁸⁰ Le figaro. *Trump envisage de réduire la participation des États-Unis aux organisations internationales.* En ligne. <http://www.lefigaro.fr/international/2017/01/26/01003-20170126ARTFIG00001-trump-envisage-de-reduire-la-participation-des-etats-unis-aux-organisations-internationales.php> Consulté le 19 novembre 2018.

⁸¹ Le figaro. *À l'ONU, la Chine profite du vide laissé par les États-Unis.* En ligne. <http://www.lefigaro.fr/international/2018/09/27/01003-20180927ARTFIG00329--l-onu-la-chine-profite-du-vide-laisse-par-les-etats-unis.php>. Consulté le 04 février 2019

Unis principal contributeur du maintien de la paix réduisent leur participation financière. Sa participation fut remarquée ces dernières années au sein de l'institution, d'autant qu'elle est la seule membre permanente du Conseil de sécurité à avoir une participation importante (contribution financière et nombre d'effectif). La qualité de son travail est reconnue sur la scène internationale, car la Chine agit dans les conflits comme un catalyseur, ce qui lui permet une reconnaissance internationale de l'institution.

CONCLUSION

En guise de conclusion, nous retiendrons que l'engouement soudain de la Chine dans le maintien de la paix de l'ONU suscite des nombreuses interrogations. Depuis son adhésion en 1947, à l'Organisation des Nations Unies, les représentants de l'Empire du Milieu se sont toujours abstenus de prendre part aux opérations de maintien de paix. Adoptant une position hostile envers ce qui est considéré comme un instrument au service du néocolonialisme américain, la République populaire de la Chine reste toujours fidèle à sa politique, à savoir le respect de la souveraineté des États. Ce n'est qu'à partir de son adhésion en novembre 1988, au Comité spécial pour les opérations de maintien de la paix, que la position chinoise à l'égard du maintien de la paix commence à évoluer. Pour la première fois, le gouvernement chinois décide de participer à deux opérations de maintien de la paix (UNDOF, GANUPT) en envoyant du personnel militaire et civil.

Au début des années 1990, avec l'insécurité grandissante dans le monde, l'Organisation des Nations Unies est très sollicitée, et la participation active des États membres est vivement encouragée. Au même moment, avec des ambitions économiques et militaires, la République populaire de Chine inquiète les autres puissances. Désireuse d'améliorer son image à celle d'une puissance responsable et constructive, les représentants chinois veulent briller sur la scène internationale. C'est ainsi que la Chine accepte de considérer que le maintien de la paix est un moyen de soutenir le multilatéralisme plutôt que l'unilatéralisme comme défis de la paix et de la sécurité internationale. Dès lors, cette brèche offre à la RPC une plus grande visibilité dans les institutions multilatérales, et lui permet d'étendre son influence, et son réseau diplomatique. Graduellement, la RPC devient un acteur incontestable dans les opérations de maintien de la paix, grâce au nombre

important de militaires qu'elle déploie et avec sa côte part importante dans le financement.

Avec une croissance économique gourmande en ressources naturelles, la Chine se tourne vers l'extérieur pour continuer à soutenir son développement. Ces dernières années, et plus précisément du début des années 1990 à nos jours, la Chine a considérablement investi dans divers secteurs économiques du continent noir (hydrocarbures, commerces, minerais, technologie, etc.). Dépendantes des ressources naturelles africaines, l'Empire du Milieu tente de sécuriser ses réapprovisionnements.

Au-delà des enjeux politico-diplomatiques, l'intervention chinoise en Afrique à travers les OMP fait apparaître clairement la sécurisation des enjeux économiques. En effet, cet engagement actif s'inscrit dans la politique étrangère au service des intérêts chinois en Afrique. Conscientes que sa croissance économique et son développement seront fortement liés à la paix et à la sécurité internationale, les OMP de l'ONU demeurent un bon moyen pour maintenir la paix et un cadre légal pour intervenir en Afrique sans pour autant violer la souveraineté des États. Si l'on regarde de plus près, on se rend compte que la RPC envoie plusieurs militaires dans ses contingents sous la bannière des OMP dans les pays où elle a des intérêts. Bien entendu, la Chine ne peut pas intervenir militairement sans mandat légal pour protéger ses intérêts.

De plus, cet engagement pro-active rapproche le pouvoir de Beijing des autorités du pays où elles interviennent. Les entreprises chinoises profitent de cette présence, pour signer de nouveaux contrats. Enfin comme l'explique Waltz (1999), «les institutions internationales servent principalement les intérêts nationaux plutôt que les intérêts internationaux». La fin de notre travail nous conduit à nous interroger sur plusieurs points : ne vaut-il pas mieux l'action de la Chine que l'inaction dans la sécurité africaine? Malgré le fait que la Chine

cherche à protéger ses intérêts à travers les OMP de l'ONU en Afrique, ne contribue-t-elle pas aussi à ramener la paix ? De plus, n'est-il pas de la responsabilité des Africains de s'unir pour profiter d'un quelconque rapport de force ?

BIBLIOGRAPHIE

Monographies

Aboville, Robert d', and Qian Sun. *Investissements Pétroliers Chinois En Afrique : Conséquences Géopolitiques*. Paris : L'Harmattan, 2010, 189p.

Caroline Puel, *Les trente ans qui ont changé la Chine (1980-2010)*, Paris, Buchet Chastel, 2011, 523 p.

F.Seyersted, *United Nations Forces in the Law of Peace and War*, Leyden, Sijthoff, 1966.

Gazibo, Mamoudou, et Roromme Chantal. *Un Nouvel Ordre Mondial Made in China ?* Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, 2011, 176p.

Guerassimoff, Carine. *La Chine Dans Le Monde Panorama D'une Ascension : Relations Internationales De 1949 à Nos Jours*. Paris : Ellipses, 2011, 288p.

Mbabia, Olivier. *La Chine En Afrique : Histoire, Géopolitique, Géoéconomie*. Paris : Ellipses, 2012, 160p.

Nguyen, Éric. *Les Relations Chine-Afrique : L'Empire Du Milieu à La Conquête Du Continent Noir*. Levallois-Perret France : Studyrama, 2009, 141p.

O'Meara Dan & Macleod Alex (dir), *Théories des Relations internationales : Contestations et résistances*, Montréal, Athéna, CÉPÉS, Centre d'études des Politiques étrangères et de sécurité, 2010, 662p.

Richer, Philippe. *L'Afrique Des Chinois*. Paris : Éditions Karthala, 2013, 182p.
Stefan Halper. *The Beijing Consensus: How China's Authoritarian Model Will Dominate the Twenty-First Century*. New York: Basic Books, 2010. 312 p.

Struye de Swielande, Tanguy. *La Chine Et Les Grandes Puissances En Afrique : Une Approche Géostratégique Et Géoéconomique*. Louvain-La-Neuve : Presses Universitaires De Louvain, 2010, 192p.

Articles scientifiques et chapitres de livres

China's role in peacebuilding', p72 in «china's growing role in African peace and security », Saferworld, janvier 2011.

Irénée. *Paix et sécurité en Afrique centrale*. En ligne.
http://www.irenees.net/bdf_fiche-defis-283_fr.html Consulté le 22 mai 2018.

Josiane Tercinet, « Multilatéralisme ouvert et multilatéralisme restreint : l'exemple de la coopération ONU/UE en matière de maintien de la paix », in Michèle Bacot-Decriaud, dir, *Le multilatéralisme. Mythe ou réalité*, Bruxelles, Bruylant, collection Etudes stratégiques n°5, 2008, pp.33-44

Liegeois, Michel. *La Chine et les opérations de paix de l'ONU*. In: Tanguy de WILDE d'ESTMAEL, Tanguy STRUYE de SWIELANDE (dir.), *La Chine sur la scène internationale – Vers une puissance responsable ?*, P.I.E. Peter Lang : Bruxelles 2012, p.pp.471-493.

Réseau de recherche sur les opérations de paix. *Fiche d'information de l'État : Chine*. En ligne. <http://www.operationspaix.net/38-fiche-d-information-de-l-etat-chine.html> Consulté le 24 mai 2018.

Slate. *Soft power, hard power et smart power: selon Joseph Nye*. En ligne. <http://www.slate.fr/story/88487/soft-power-hard-power-smart-power-pouvoir-joseph-nye> Consulté le 2 juin 2018.

Publications officielles et gouvernementales

African Union. *Profils des États membre*. En ligne. <https://au.int/fr/memberstates> Consulté le 22 mai 2018.

Broadman, Harry (2007), *Africa's Silk Road: China and India's New Economic Frontier*, Washington, Banque mondiale.

United Nations. *La charte des Nations Unies*. En ligne. <http://www.un.org/fr/charter-united-nations/index.html> Consulté le 28 mai 2018.

Sites internet

R. Behar, « Special Report. China Storms Africa », Fastcom.com, 1er juin 2008, <https://www.fastcompany.com/849662/special-report-china-storms-africa>

Articles de périodiques

Banyongen Serge, « La diplomatie publique de la Chine en Afrique ou la métaphore du dragon sans griffes », *Monde chinois*, 2013/1 (N° 33), p. 26-39

Cedric de Coning, « Peace Operations in Africa: The Next Decade », *Working Paper number 721*, Norwegian Institute of International Affairs, 2007.

Duchâtel, Mathieu. « Chapitre IV - Nouveaux horizons : ambitions mondiales, empreinte globale », *Géopolitique de la Chine*. Presses Universitaires de France, 2017, pp. 92-120.

Focsaneanu Lazar. La République populaire de Chine à l'ONU, problèmes politiques et de sécurité. In: *Annuaire français de droit international*, volume 20, 1974. pp. 115-152.

François Lafargue, « La Chine, une puissance africaine », Perspectives chinoises [En ligne], 90 | juillet août 2005, mis en ligne le 27 avril 2007, consulté le 10 septembre 2018. URL : <http://journals.openedition.org/perspectiveschinoises/900>

Gazibo, Mamoudou et Olivier Mbabia. « La politique africaine de la Chine montante à l'ère de la nouvelle ruée vers l'Afrique. » *Études internationales*, volume 41, numéro 4, décembre 2010, p. 521-546

Genevaz, Juliette. « La Chine et les opérations de maintien de la paix de l'ONU : défendre la souveraineté », *Politique étrangère*, vol. hiver, no. 4, 2015, pp. 131-143.

Jinyuan, Gao. "China and Africa: The Development of Relations over Many Centuries." *African Affairs*, vol. 83, no. 331, 1984, pp. 241-250

Lewin André, « Les Africains à l'ONU », *Relations internationales*, 2006/4 (n° 128), p. 55-78

Marc Lanteigne, « The role of UN peacekeeping in China's Expanding Strategic Interests », in *United States Institute of Peace*, Special Report 430, septembre 2018.

Miwa Hirono & Marc Lanteigne (2011) Introduction: China and UN Peacekeeping, *International Peacekeeping*, 18:3, 243-256

Möller Kay, Becquelin Nicolas. La Chine et le nouvel ordre mondial [Entre non-ingérence et interventionnisme]. In: *Perspectives chinoises*, n°58, 2000. pp. 4-11.

Morin, David et Tremblay-Champagne, Étienne « Consolider la dimension civile. Le maillon clé des opérations de paix ». *Études internationales* 42, n° 3 (2011) : 289-312.

Niquet et S. Touati, *La Chine en Afrique. Intérêts et pratiques*, Paris, Ifri, 2011, coll. « Les Études de l'Ifri ».

Niquet-Cabestan Valérie, « La stratégie africaine de la Chine », *Politique étrangère*, 2006/2 (Été), p. 361-374.

Paix et Sécurité Internationales ISSN 2341 -0868, Num. 3, janvier-décembre 2015, pp. 125-142

Pang Zhongying Professor, Director (2005) China's changing attitude to UN peacekeeping, *International Peacekeeping*, 12:1, 87-104.

Philippe Hugon et Naïda Essiane Ango, *Les Armées Nationales Africaines Depuis les Indépendances : Essai de périodisation et de comparaison*, Iris, avril 2018, coll. « Les Notes de l'Iris ».

Savas Cazala, Menent. « Le cadre juridique de l'action des Casques bleus », *Après-demain*, vol. n° 35, nf, no. 3, 2015, pp. 27-28.

Tchokonte Severin, « Le projet géostratégique de la Chine en Afrique », *Géostratégiques* N°33, 4e trimestre 2011, pp. 121-143.

Tessier, Manon. « Paul TAVERNIER. *Les Casques bleus*. Paris, Presses universitaires de France, Coll. Que Sais-je ? 1996, 126 p. » *Études internationales*, volume 28, numéro 4, 1997, p. 922-923.

Articles de journaux

Chine magazine. *Les cinq principes de la coexistence pacifique*. En ligne. <https://www.chine-magazine.com/les-cinq-principes-de-la-coexistence-pacifique/> Consulté le 29 mai 2018

Contrepoints. *Présence chinoise en Afrique : Vers une Chinafrique ?*. En ligne. <https://www.contrepoints.org/2018/10/29/328983-presence-chinoise-en-afrique-vers-une-chinafrique>. Consulté le 10 septembre 2018.

Le figaro. *Trump envisage de réduire la participation des États-Unis aux organisations internationales*. En ligne. <http://www.lefigaro.fr/international/2017/01/26/01003-20170126ARTFIG00001-trump-envisage-de-reduire-la-participation-des-etats-unis-aux-organisations-internationales.php> Consulté le 19 novembre 2018.

La Tribune Afrique. *Sommet Chine-Afrique : les chefs d'États africains très reconnaissants au président Xi Jinping*. En ligne. <https://afrique.latribune.fr/finances/2018-09-06/sommet-chine-afrique-les-chefs-d-etats-africains-tres-reconnaissants-au-president-xi-jinping-789476.html>. Consulté le 04 février 2019.

La Tribune Afrique. *Taiwan-Afrique : le Burkina et le Swaziland, les « derniers des mohicans »*. En ligne. <https://afrique.latribune.fr/politique/2016-12-27/taiwan-afrique-le-burkina-et-le-swaziland-les-derniers-des-mohicans.html> Consulté le 10 septembre 2018.

Le Monde. *L'opération séduction des instituts Confucius en Afrique*. En ligne. https://www.lemonde.fr/afrique/article/2016/07/11/l-operation-seduction-des-instituts-confucius-en-afrique_4967787_3212.html Consulté le 2 juin 2018.

RFI. *Chronique des matières premières*. En ligne. <http://www.rfi.fr/emission/20180327-chine-lance-son-premier-contrat-terme-le-petrole-shanghai> Consulté le 2 septembre 2018.

Slate. *Soft power, hard power et smart power: selon Joseph Nye*. En ligne.
<http://www.slate.fr/story/88487/soft-power-hard-power-smart-power-pouvoir-joseph-nye> Consulté le 2 juin 2018.